



## PROCÈS-VERBAL

12 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 5 JUIN 2019** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration  
Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration  
Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration  
Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration  
Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration  
Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration  
Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration  
Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration  
Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration  
Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle 7 (sept) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 18 h 13, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2019-092 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUIN 2019

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2019-093 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 1<sup>er</sup> et 14 MAI 2019

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lus et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues les 1<sup>er</sup> et 14 mai 2019.

CA-2019-094 AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT ALSTOM TRANSPORT CANADA INC. SERVICES POUR LA COMMANDE CENTRALISÉE DU MÉTRO STM-4184-01-12-68  
RÉSOLUTIONS CA-2012-174, CA-2015-142 ET CA-2016-326

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une prolongation du contrat de services pour la commande centralisée du métro, octroyé à **ALSTOM TRANSPORT CANADA INC.** (ci-après Alstom), pour une période additionnelle de six (6) mois, à compter du 7 juin 2019 jusqu'au 6 décembre 2019, et ce à même les sommes déjà autorisées, le tout, conformément aux termes et conditions du projet de convention de prolongation STM-4184-01-12-68 joint aux présentes.

CA-2019-095 ADJUGER UN CONTRAT PLANISELECT INC. SERVICES DE CÂBLAGE INFORMATIQUE STRUCTURÉ STM-6457-01-19-88

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à **PLANISELECT INC.**, un contrat de services de câblage informatique structuré, pour une période de trente-six (36) mois qui débute à la date d'adjudication du contrat, au montant de **602 860,95 \$**, plus les taxes de **90 278,43 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **693 139,38 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6457-01-19-88).

	IMPUTATION
Centre	"U"
Compte	552160

CA-2019-096 ADJUGER UN CONTRAT  
LES SIGNALISATIONS R.C. INC.  
SERVICE DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR  
BUS  
STM-6526-03-19-144

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **LES SIGNALISATIONS R.C. INC.**, un contrat pour le service de marquage de la chaussée - mesures préférentielles pour bus, pour la période de juin 2019 à décembre 2021 au montant de **780 582,50 \$**, plus les taxes de **116 892,23 \$**;
  - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **897 474,73 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6526-03-19-144).

	IMPUTATION
Centre	36000
Compte	553390

CA-2019-097 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA SOCIÉTÉ DE  
TRANSPORT DE MONTRÉAL  
CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE  
(R-175)  
CA-2017-366

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2018 de la Société de Transport de Montréal concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle (R-175).

CA-2019-098 AUTORISER LA CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET UNE  
ENTENTE DE SERVICES POUR LE 159 ST-ANTOINE OUEST  
SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL  
STM-4946-12-14-15

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification entretien et infrastructure

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la cession des droits de propriété superficière de la **SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL** (ci-après « SPCM ») en faveur de la Société des transports de Montréal (ci-après « STM ») pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étages et l'aire de livraison (comprenant l'ascenseur de service) situés à l'intérieur du 159 St-Antoine Ouest, Montréal, étant connu comme le lot 5 294 879, du Cadastre du Québec (ci-après

« l'immeuble ») et des servitudes réciproques que les parties s'accordent mutuellement;

- 2° d'autoriser la STM à rembourser à la SPCM sa quote-part des taxes municipales et scolaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2019, pour un montant maximum de **2 423 986,83 \$**, plus les taxes applicables de **362 992,04 \$**, pour un montant total de **2 786 978,87 \$**;
- 3° d'autoriser une Entente de services avec la SPCM à intervenir pour les différents services fournis par la SPCM à la STM, découlant de la propriété superficière de la STM à l'intérieur du complexe du Palais des congrès;
- 4° d'autoriser le paiement de **271 288,64 \$**, plus les taxes de **40 625,47 \$**, pour un total de **311 914,11 \$**, pour les services fournis par la SPCM à la STM du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 30 juin 2019;
- 5° d'autoriser le paiement de **304 843,36 \$** plus les taxes de **45 650,30 \$**, pour un montant total de **350 493,66 \$**, pour le remboursement de la quote-part de la STM pour des travaux de réparation en 2016 et 2017, conformément à l'Entente de services;
- 6° d'autoriser une enveloppe budgétaire de **230 948,55 \$**, plus les taxes de **34 584,56 \$**, pour un montant maximum total de **265 533,11 \$** pour acquitter les dépenses d'exploitation payables à la SPCM en vertu de l'Entente de services, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2029;
- 7° d'autoriser une enveloppe budgétaire de **609 004,98 \$**, plus les taxes de **91 198,50 \$**, pour un montant maximum total de **700 203,48 \$** pour acquitter les coûts relatifs à la consommation électrique payables à la SPCM en vertu de l'Entente de services, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2029;
- 8° d'autoriser les signataires à consentir à toute modification auxdites ententes qui ne sont pas incompatibles avec la présente, afin de donner pleinement effet à la présente recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **4 415 123,23 \$**, toutes taxes actuelles incluses (STM-4946-12-14-15).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre		97410	divers
Compte	221005	552320	divers

CA-2019-099 AUTORISER LA MISE AU RANCART DE 30 MINIBUS EN 2019

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la Direction exécutive – Bus à procéder à la mise au rancart en 2019 de trente (30) minibus, soit :
  - quatorze (14) minibus du Transport Adapté (TA)
  - douze (12) minibus "navettes or" et
  - quatre (4) minibus urbains;
- 2° pour tous ces minibus :
  - l'âge, au 31 décembre 2019, sera supérieur ou égal à l'âge économiquement rentable ou;
  - les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables.

CA-2019-100 MODIFIER LA POLITIQUE CORPORATIVE INTITULÉE « EMBAUCHE » (PC2.01)

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques  
ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de modifier la politique corporative intitulée « Embauche » (PC2.01) adoptée le 19 février 1987 et révisée le 3 décembre 2014, selon le projet soumis en annexe.

CA-2019-101 MODIFIER LA POLITIQUE CORPORATIVE INTITULÉE « ASSISTANCE À LA NAISSANCE ET À L'ADOPTION » PC2.05

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques  
ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de modifier la politique corporative intitulée « Assistance à la naissance et à l'adoption » (PC2.05) adoptée le 9 janvier 1985 et révisée le 9 juin 2009, selon le projet soumis en annexe.

CA-2019-102 AUTORISER LA CONTINUITÉ DU CONTENU DES PROTECTIONS DU RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS ET DES EMPLOYÉS MEMBRES DU SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DE LA STM (SEPB 610)  
SSQ GROUPE FINANCIER  
STM-4746-03-14-60

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques  
ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la continuité du contenu des protections d'assurance collective en vigueur du contrat pour le Régime collectif d'assurance des employés non syndiqués et des employés membres du Syndicat des professionnelles et des professionnels de la STM (SEPB 610), avec la firme « **SSQ GROUPE FINANCIER** », à compter du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020, au montant de **8 476 000,00 \$**, plus les taxes de **1 269 281,00 \$**,

le tout pour un montant maximum pour la Société de **9 745 281,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4746-03-14-60).

	IMPUTATION
Centre	1
Compte	519304

CA-2019-103 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

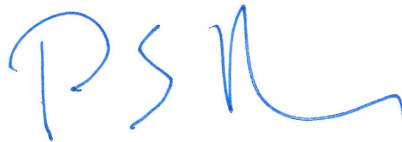
UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 16.

Les résolutions CA-2019-092 à CA-2019-103 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

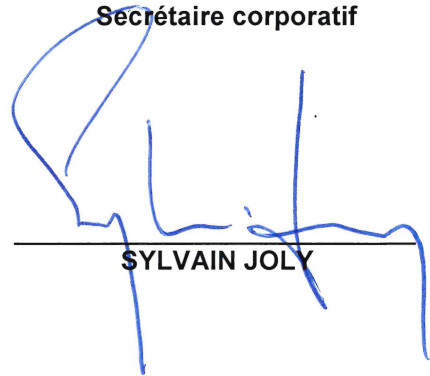
**Président du  
conseil d'administration**



---

**PHILIPPE SCHNOBB**

**Secrétaire corporatif**



---

**SYLVAIN JOLY**

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 5 JUIN 2019 À 17 H 30**

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

**QUESTION 1**

M. Robert Bijoux

Monsieur désire savoir si la STM atteindra son objectif de déploiement de 90% de trains AZUR sur la ligne verte, comme le président l'avait mentionné en 2018.

Le président confirme que l'objectif de déploiement de 90% de trains AZUR sur la ligne verte sera atteint en 2021 avec l'arrivée du dernier train.

---

**QUESTION 2**

M. Robert Bijoux

Monsieur mentionne que les bus 32 et 33 sont très achalandés et demande pourquoi il n'y a pas de bus articulés sur ces lignes comme c'est le cas sur la ligne 197 Rosemont.

Le président demande au directeur planification et développement du réseau, Monsieur Michel Tremblay de répondre.

Michel Tremblay explique qu'avant de déployer des bus articulés, la STM analyse le niveau de service ainsi que la faisabilité. À l'époque les lignes 32 et 33 ne se qualifiaient pas au niveau de l'achalandage. En ce qui concerne la faisabilité, il peut y avoir certains enjeux d'espaces aux arrêts et/ou aux terminus. Après l'analyse d'opportunité et de faisabilité, des démarches sont entreprises avec la Ville et les arrondissements. Une réflexion sera faite à cet effet.

---

**QUESTION 3**

Mme Raymonde Lamport

Madame spécifie qu'au métro de l'Église (sortie de l'Église/Ross), les escalateurs sont souvent en panne et il y a 70 marches. Hier à 15h45 ils étaient en panne ainsi que le 5 avril. Madame a téléphoné pour aviser du problème. Aussi, dans cette station, le 1<sup>er</sup> palier est éclairé alors que le 2<sup>e</sup> ne l'est pas.

Le président mentionne que des vérifications seront faites.

Le directeur général spécifie que cet escalier mécanique n'est pas mentionné dans le rapport qu'il reçoit toutes les semaines sur l'état des escaliers mécaniques dans le réseau. Un suivi sera fait.

---

**QUESTION 4**

Mme Raymonde Lamport

Madame a pris le transport adapté et ne comprend pas le mode de paiement et désire connaître la politique. Elle demande aussi s'il est permis de donner un pourboire au chauffeur.

Le président réfère cette question à Monsieur Mario Gagnon, directeur – Transport adapté.

Monsieur Gagnon répond que comme le service est offert via les chauffeurs de taxi, il n'y a pas de système de perception de la STM dans les voitures. Il faut soit payer comptant ou en utilisant la carte Opus avec un titre mensuel ou hebdomadaire. Selon les règles et consignes transmises aux chauffeurs, aucun pourboire ne doit être donné.

---

#### QUESTION 5

M. Claude Prévost

Monsieur Prévost représente l'organisme Ex Aequo qui souhaite inviter M. Schnobb à vivre l'expérience de se déplacer en fauteuil roulant en autobus pour qu'il puisse connaître les difficultés de déplacements (rampes avant non fonctionnelles, ou peu de temps pour se placer dans le bus avant que le chauffeur démarre le bus). Il mentionne aussi que les rampes avant ne fonctionnaient pas sur la ligne 186 hier sur les bus 29001 et 30134.

Le président remercie M. Prévost de l'invitation et mentionne qu'il a déjà eu l'occasion de le faire avec Mme Turcotte en métro et accepte l'invitation. Il mentionne aussi qu'un suivi sera fait par Mme Renée Amilcar, directrice exécutive – Bus concernant les rampes avant défectueuses sur les 2 bus mentionnés par M. Prévost.

---

#### QUESTION 6

Mme Marie Turcotte

Au nom d'Ex Aequo, Madame Turcotte remercie M. Schnobb d'avoir accepté l'invitation de M. Prévost et spécifie que le déplacement en fauteuil roulant aura lieu cet automne. Elle désire spécifier que suite aux travaux à la Place Bonaventure, il n'y a pas d'indication pour l'accessibilité et mentionne que l'intercom pour les ascenseurs est mal placé et difficile d'accès (bouton très haut). Elle suggère que les ressources en accessibilité de la STM communiquent avec les gestionnaires en immobilier de la Place Bonaventure pour les conscientiser à cette problématique.

Le président confirme qu'une vérification sera faite et un suivi sera fait auprès de la Place Bonaventure.

---

#### QUESTION 7

Mme Denyse Lecat

Madame mentionne qu'elle a déjà fait part, à Mme Mauger lors du conseil d'arrondissement qui a eu lieu la veille, du problème sur les délais qui risquent de perdurer concernant la 168 de l'Île-des-Sœurs. Le site Internet de la STM mentionne « pour une durée indéterminée » et elle a demandé à la Ville de donner plus d'explications sur les délais.

Elle demande aussi d'apporter une correction sur le site Internet de la STM sur la mention suivante : « en raison de travaux de voiries, certains arrêts ont été déplacés » il faudrait spécifier « ... ont été annulés ».

Pour les touristes qui se procurent des billets de 1 à 5 jours, sur le site Internet, il est mentionné qu'un billet de 3 jours acheté à 19\$ qui est valide à 10h le mardi matin reste valide jusqu'à 23h59 le jeudi, il s'agit donc de 62 heures de validité et non 3 jours. Madame demande pourquoi un billet de 3 jours n'est pas valide durant les 3 jours complets? Madame était à Munich récemment et la validation d'un billet de 3 jours débute au moment de la validation et se termine après 72 heures.

Le président mentionne que c'est en raison de nos systèmes de perception et demande qu'une vérification soit faite à cet effet.

---



## QUESTION 8

Mme Denyse Lecat

Madame énumère les services offerts à Munich et souhaiterait que Montréal puisse offrir les mêmes. La ville de Munich offre un tram, 8 lignes de métro et 161 stations, des trains de banlieue avec 9 lignes dont une qui se rend à l'aéroport, des bus avec passages fréquents aux 2 à 4 minutes, les annonces des stations en allemand et en anglais, les entrées sur système d'honneur avec beaucoup de contrôle, l'achat de titres de transport dans les trams et les bus, et ce, payable par carte de crédit et carte de débit,

Elle mentionne aussi les bons coups de la STM sur la ligne orange, les ajouts de nouveaux bus, le remplacement des voitures de métro, des bus plus écologiques, des bus accessibles (toutefois, un métro quasi inaccessible aux personnes en fauteuils roulants), l'addition de panneaux numériques dans les bus (parfois, ceux-ci ne fonctionnent pas et le chauffeur n'annonce pas les arrêts), l'application Transit, le projet pilote pour accéder aux bus par toutes les portes et un service à la clientèle amélioré aux fils des ans.

Le président mentionne que la STM s'inspire des meilleures pratiques dans le monde et que tous les commentaires et suggestions de madame sont pris en note.

---

## QUESTION 9

M. Gilbert Bauer

La question concerne le réseau express vélo de la mairesse qui sera bientôt implanté. Il est mentionné qu'il y aurait 30 km de voie dans la 1<sup>re</sup> portion pour un total de 184 km à la fin du projet. Monsieur demande s'il y a des membres du conseil qui sont non cyclistes et qui ont fait une étude sur les impacts qu'aura le réseau express vélo sur les déplacements d'autobus. Il mentionne que le 1<sup>er</sup> tronçon de 30 km touchera les lignes 30, 34 et 140 et monsieur désire que les arrêts de bus ne soient pas déplacés à cause de ce projet.

Le président précise que les membres ne représentent pas les cyclistes ou les non-cyclistes, mais que les membres représentent la STM et que l'équipe de la planification est en lien avec les responsables de la ville qui ont déployé le réseau express vélo, et ce, afin de s'assurer que le tout se fasse en cohésion avec les activités d'aujourd'hui et celles planifiées à moyen et long terme et, aussi, de façon sécuritaire. Le président mentionne que les commentaires de M. Bauer seront transmis aux autorités compétentes.

Le vice-président confirme qu'il y a beaucoup de travail en amont entre la ville de Montréal et la STM pour ce genre de projets et il y a aussi beaucoup de concertations quant à l'usage principal d'une rue.

---

## QUESTION 10

M. Gilbert Bauer

Suite à l'annonce du projet immobilier de Royal Mount qui se réalisera à Montréal, un groupe d'étude propose de prolonger la ligne orange, à court terme, jusqu'au futur REM à la station Bois-Franc et, à moyen terme, jusqu'à Laval. Monsieur Bauer mentionne que la ligne orange est déjà saturée et qu'il ne faudrait pas prolonger la ligne orange.

Le président explique qu'il est bien d'avoir des interconnexions entre 2 réseaux. Toutefois, le gouvernement du Québec prend les décisions et l'ARTM étudie les dossiers.

---

QUESTION 11

M. Ghyslain Gagnon

Monsieur a remis une lettre aux membres du Conseil d'administration dans laquelle il propose des solutions pour améliorer le fonctionnement et l'expérience client. Cette lettre s'adresse aussi à l'ARTM, à la Ville, au ministre des Transports et à la ministre déléguée au transport et ministre responsable de la métropole et de la région métropolitaine. Il est aussi question du prolongement de la ligne orange dans cette lettre.

Le président prendra connaissance de cette lettre et explique qu'il y a un processus en cours avec l'ARTM et le MTQ et que la STM travaille avec ces intervenants. C'est le rôle de l'ARTM d'étudier tous les grands développements à venir et au gouvernement du Québec de donner son accord étant donné que celui-ci paie 100% des travaux du prolongement.

---